

## Agence du développement du numérique

# C'EST PARTI !

- **La Chambre des représentants a adopté à l'unanimité, mardi dernier en plénière, le projet de loi 61-16 portant création de l'Agence du développement numérique, attendu depuis plus d'un an**

**A**près un long périple législatif, le projet de loi 61-16 portant création de l'Agence du développement numérique a été adopté à l'unanimité à la Chambre des représentants mardi dernier. Le projet de loi est notamment très attendu par les professionnels du secteur des nouvelles technologies de l'information qui y voient une locomotive pour le dynamisme du secteur. Dans une allocution à l'occasion du vote du texte en première chambre, le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy a affirmé que la création de cette agence découle de l'importance des technologies dans l'amélioration de la compétitivité et de la croissance, la modernisation de l'administration et son rapprochement des citoyens, outre la création d'em-

ploi et le rehaussement du niveau de vie des citoyens. En effet, l'Agence se chargera de mettre en place des approches intégrées dans le domaine du développement numérique au Maroc, de mettre en œuvre les stratégies de l'État en la matière et de promouvoir la diffusion d'outils numériques et leur utilisation chez les citoyens. Cette agence sera chargée,

entre autres, de la mise en œuvre, pour le compte de l'État et en coordination avec les autorités et instances concernées, de la stratégie de développement des investissements dans le domaine de l'économie numérique et de son encouragement. Elle exerce dans ce sens un rôle de coordinateur. Elle se charge également de faire des propositions au gouverne-

ment concernant les orientations générales à suivre en matière de développement de l'économie numérique et la présentation de toute résolution, proposition ou avis de nature à améliorer le climat, les conditions et les mesures de développement de l'économie numérique. Elle aura également pour missions de concevoir et de mettre en œuvre des projets de l'administration électronique, développer des prestations numériques dans le cadre du programme e-gouvernement, fournir l'expérience requise pour les acteurs dans le domaine de l'économie numérique en vue de consolider leurs capacités concurrentielles, tout en contribuant à l'encouragement et au développement de l'initiative et de l'activité entrepreneuriales dans le domaine de l'économie numérique.

PAR **AYOUB NAÏM**